

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP 3718
98846 Nouméa Cedex

N° 2013-40694/DENV

Nouméa, le - 5 DEC. 2013

Le Chef de service

à

Monsieur le directeur du développement rural
*A l'attention du service de la sécurité
de l'eau et de la lutte contre l'inondation*

Objet : station d'épuration de la résidence Vailena park, commune de Païta
Pièce jointe : - dossier de déclaration reçu le 30 mai 2013
- extrait de la cartographie des zones d'aléas (géorep.nc)

Je vous prie de trouver ci-joint un exemplaire du dossier de déclaration, au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, pour l'installation citée en objet.

Cette installation se trouvant en zone inondable, je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir votre avis sur ce dossier au plus tard le 5 janvier 2014.

**Le chef de service de la prévention
des pollutions et des risques**



Maud PEIRANO

RESIDENCE VAILENA PARK (PAITA)

CADASTRE : 6455_108869

